



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 août 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Point 121 de l'ordre du jour provisoire\*

### Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

## **Lettre datée du 27 juillet 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social**

L'examen décennal du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) ont débouché sur l'adoption des deux déclarations suivantes :

1. Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social (adoptée par la Commission du développement social à sa quarante-troisième session, qui s'est tenue du 9 au 18 février 2005).

Les représentants y déclarent au deuxième paragraphe être « conscients que le respect des engagements pris à Copenhague et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, se renforcent mutuellement et que les engagements pris à Copenhague sont indispensables à une approche du développement cohérente et axée sur l'être humain ».

2. Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (adoptée par la Commission de la condition de la femme à sa quarante-neuvième session, qui s'est tenue du 28 février au 11 mars 2005).

Les représentants soulignent, au troisième paragraphe de ladite déclaration, « que l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing est essentielle pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et insistent sur la nécessité d'assurer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la réunion plénière de haut niveau consacrée à l'examen de la Déclaration du Millénaire ».

---

\* A/60/150.



Les deux commissions, donnant suite à la résolution 2004/58 et à la décision 2004/309 du Conseil économique et social, dans lesquelles elles étaient priées de transmettre les déclarations à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, ont demandé au Conseil dans leurs rapports (E/2005/26 et E/2005/27) de transmettre ces déclarations à la soixantième session de l'Assemblée générale. Le Conseil a pris note de cette demande à sa session de fond, qui s'est tenue du 29 juin au 27 juillet 2005. Je vous saurais donc gré de bien vouloir faire tenir ces deux déclarations\* à la soixantième session de l'Assemblée, et notamment au Sommet mondial.

Je tiens également à appeler votre attention sur le fait que, lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social et du débat consacré aux questions de coordination, nous avons évoqué le rapport publié par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui s'intitule « One United Nations: catalyst for progress and change » (« Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changement »). Ce rapport, qui décrit les suites données par le système des Nations Unies à la Déclaration du Millénaire et évoque l'avenir du système, intéresse directement les travaux du Sommet mondial.

(Signé) Munir Akram

---

\* Les déclarations sont publiées dans *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 6 (E/2005/26)* et *ibid., Supplément n° 7 (E/2005/27)*.